


PERMANENCE DE L' ACTION SOCIALE



**LA COMMISSION DES AFFAIRES
SOCIALES SE PROPOSE DE RECEVOIR
TOUTE PERSONNE DE LA COMMUNE
DÉSIRANT SE FAIRE ACCOMPAGNER
DANS DES DÉMARCHES
ADMINISTRATIVES OU SOLLICITER
UNE AIDE LES LUNDIS ET MARDIS
ENTRE 10H00 ET 12H00 SUR
RENDEZ-VOUS.**